



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la (12^e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 22 mars 2022, à 19 h, virtuellement, par le biais de la plateforme Teams, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M^{me} Mélanie Crête, membre du conseil d'administration
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Geneviève Larche, participante sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale
M^{me} Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M^{me} Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

SONT ABSENTS :

M^{me} Marny Bell, membre du conseil d'administration
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration
M^{me} Paméla Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h. Elle souligne la présence de M. Pierre Dupuis, nouveau membre du conseil d'administration.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

ORDRE DU JOUR

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021
4. QUESTIONS DU PUBLIC
5. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
 - 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
 - 5.2. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 janvier 2022



No de résolution
ou annotation

- 5.3. Attestation de conformité
6. POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION
 - 6.1. Rapport de la direction générale
 - 6.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
7. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS
 - 7.1. Rapport du comité des ressources humaines
 - 7.2. Rapport du comité de vérification
 - 7.2.1. Adoption - Institution d'un régime d'emprunt spécifique
 - 7.2.2. Présentation - Budget révisé 2021-2022
 - 7.3. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.3.1. Adoption - Abrogation du Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie du membre du conseil d'administration du CSSOB
 - 7.3.2. Présentation - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration
 - 7.3.3. Présentation - Règlement sur la désignation des membres au CA
8. AUTRES POINTS DE DÉCISION
 - 8.1. Adoption - Projets d'immobilisation 2022-2023
 - 8.2. Adoption - Projet d'entente entre le CSSOB et la Fabrique St-Edmond
9. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION
 - 9.1. Présentation - Plan de communication du CSS de l'Or-et-des-Bois
10. QUESTIONS DIVERSES
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021

En l'absence du public, la présentation du rapport annuel 2020-2021 n'a pas été effectuée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_122-21-22

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

CA_123-21-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 JANVIER 2022

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 11 janvier 2022 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Jean-François Pressé, directeur général, présente un rapport de ses activités depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration qui s'est tenue le 14 décembre 2021.

Il précise les initiatives mises en place afin de faciliter l'application des mesures sanitaires et soutenir les directions d'établissement.

M. Pressé aborde aussi la situation des interruptions de transport scolaire cette année. Il précise le processus décisionnel et discute de l'offre de services aux élèves lors de ces journées.

SUIVI - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Monsieur Jean-François Pressé, directeur général, présente l'échéancier d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2028 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Il confirme que le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) a tenu une première rencontre le 17 mars 2022 et que leur priorité actuelle est de réaliser un bilan du PEVR en vigueur.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du PEVR 2023-2028, un certain nombre de consultations devront être réalisées auprès des différents partenaires et acteurs impliqués dans la réussite des élèves. M. Pressé indique qu'il profitera de cette occasion pour répondre à une demande du comité de parents qui souhaite qu'un sondage soit réalisé auprès des parents de notre Centre de services scolaire.



No de résolution
ou annotation

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Rafik Bourennani informe les membres du conseil des travaux réalisés par le comité des ressources humaines lors des rencontres tenues le 22 février et le 15 mars 2022.

Le comité a notamment obtenu des précisions au sujet du calendrier de mise en place du Programme de relève des directions d'établissement adopté en janvier 2022. Le comité s'est aussi penché sur le référentiel des compétences des directions d'établissement et un projet de politique concernant le télétravail.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

En l'absence de monsieur Mathieu Ouellet, madame Claudie Brière présente les sujets abordés par le comité de vérification lors de sa rencontre du 22 février 2022.

Le comité s'est notamment penché sur le nouveau mode de fonctionnement relatif au financement par marge de crédit et a revu la Politique de gestion concernant les revenus du Centre de services scolaire. Il a également reçu une présentation détaillée du budget révisé 21-22 et a pu prendre connaissance d'outils préparés à l'intention des directions d'établissement pour les soutenir dans leur suivi budgétaire.

CA_124-21-22

ADOPTION - INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT SPÉCIFIQUE

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2024, lui permettant d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 115 523,73 \$, et ce, pour financer le projet d'ajout d'une piscine à l'école secondaire La Concorde de Senneterre (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation (le « Ministre »);

ATTENDU QU'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 12 août 2019 dans le cadre du Programme, le Ministre a accordé à l'Emprunteur une subvention maximale de 3 115 523,73 \$, à laquelle s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts et d'approuver les conditions et modalités des emprunts qui seront effectués;

ATTENDU QUE ce présent régime d'emprunts doit être autorisé par le Ministre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2025, permettant à l'Emprunteur d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 115 523,73 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - a) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - b) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit ou la convention de prêt à long terme, à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - e) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime d'emprunts;
 - f) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
4. QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources financières ou le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;



No de résolution
ou annotation

5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le directeur général, la directrice du Service des ressources financières ou le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée

PRÉSENTATION - BUDGET RÉVISÉ 2021-2022

Madame Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières, présente le budget révisé 2021-2022 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois. Cette présentation n'est pas liée à obligation légale mais il s'agit d'une bonne pratique qui nous permet de mieux suivre notre situation financière.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Madame Hélène Paradis précise les sujets abordés lors de la rencontre du comité du 8 mars 2022.

Le comité a notamment discuté de la nouvelle présentation de l'ordre du jour des séances du conseil et a revu les résultats du sondage relatif au fonctionnement des séances. Le comité se penchera de nouveau sur les résultats du sondage lors de sa rencontre du 10 mai afin de dégager des recommandations qui pourront être présentées au conseil du 24 mai. Le comité s'est aussi penché sur les règlements qui vous seront présentés.

CA_125-21-22

ADOPTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSOB

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le ministre de l'Éducation doit déterminer les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'édition du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il y a lieu d'abroger le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie du membre du conseil d'administration* du CSS de l'Or-et-des-Bois;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois abroge le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie du membre du conseil d'administration du CSS de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée

**PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame Nathalie Legault, secrétaire générale, présente un sommaire du Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration. Elle précise que des rencontres de présentation du règlement sont prévues dans les prochaines semaines et que ce sujet sera de nouveau abordé lors de la prochaine rencontre du comité de gouvernance et d'éthique et la séance du conseil du 24 mai.

PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CA

Madame Hélène Paradis présente les principales dispositions du Règlement sur la désignation des membres au conseil d'administration. Elle rappelle que le mandat de près de la moitié des postes au conseil se terminent le 30 juin 2022 et seront à pourvoir. Le processus de désignation des membres sera enclenché dans les prochaines semaines et que les formulaires de candidature seront disponibles à ce moment.

AUTRES POINTS DE DÉCISION

CA_126-21-22

ADOPTION - PROJETS D'IMMOBILISATION 2022-2023

CONSIDÉRANT la présentation des projets retenus par le comité d'immobilisations en lien avec le budget d'investissements 2022-2023;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les travaux du comité d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que les projets sélectionnés respectent le budget des dépenses d'investissements au regard des subventions à recevoir;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition des projets retenus au budget d'investissements pour l'année 2022-2023;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement à procéder à leur réalisation et aux octrois des contrats afférents.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

CA_127-21-22

ADOPTION - PROJET D'ENTENTE ENTRE LE CSSOB ET LA FABRIQUE ST-EDMOND

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un système de traitement des eaux usées de l'école intégrée d'Or-et-de-Champs, édifice NDA;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse de St-Edmond de Vassan doit également remplacer le système de traitement des eaux usées pour ses bâtiments;

CONSIDÉRANT la proposition de la Fabrique de regrouper nos projets en échange d'une autorisation à construire le système sur leur terrain assortie d'une participation financière à la construction et à l'entretien dudit système;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE MANDATER la direction générale et la direction du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport pour conclure une entente avec la Fabrique de la paroisse St-Edmond de Vassan relativement au projet de construction d'un système de traitement des eaux usées;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document ou acte notarié requis pour mettre en œuvre la présente résolution.

Adoptée

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

PRÉSENTATION - PLAN DE COMMUNICATION DU CSS DE L'OR-ET-DES-BOIS

Madame Caroline Neveu, coordonnatrice aux communications, présente le plan de communication rédigé dans le cadre de sa participation au nanoprogramme.

QUESTIONS DIVERSES

Suivi - Mesures sanitaires

Madame Geneviève Larche, coordonnatrice, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, rappelle les mesures sanitaires encore en place au niveau du port du masque et des consignes d'isolement. L'accès aux écoles par les parents est maintenant permis et nous prévoyons que de nouvelles consignes seront transmises dans les prochaines semaines au sujet d'un éventuel retrait du masque.



No de résolution
ou annotation

Budget du gouvernement du Québec 2022-2023

Monsieur Jean-François Pressé, directeur général, informe le conseil des mesures annoncées dans le budget 2022-2023 présenté aujourd'hui. Le gouvernement bonifiera son financement dans le secteur de l'Éducation et plusieurs mesures seront visées. Il y aura notamment une bonification de plusieurs mesures d'appui aux élèves jeunes et adultes ainsi que des investissements pour l'entretien des bâtiments, l'ajout d'espaces, le numérique ainsi l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale